

AFFAIRE No 24 - APPROBATION DE DIVERSES OPERATIONS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-après une liste d'opérations d'alimentation en eau potable retenues par le Conseil Général au titre du programme F.I.D.O.M. 1986 :

|   | Coût      | Subvention |
|---|-----------|------------|
| - Etude du Bras Guillaume .....             | 500 000   | 250 000    |
| - Extension P.K. 15 / 18 (2e tranche) ..... | 240 000   | 70 000     |
| - Extension du Chemin de la Cayenne .....   | 150 000   | 45 000     |
| - Extension près Cheffiare (Montagne 8e Km) | 100 000   | 30 000     |
| - Extensions diverses .....                 | 1 600 000 | 320 000    |
|   | <hr/>     | <hr/>      |
|   | 2 590 000 | 715 000    |

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ces différents projets ;
- de m'autoriser à :
- . solliciter les subventions et emprunts correspondants ;
- . lancer les appels d'offres et passer des marchés négociés pour les opérations inférieures à 350 000 Francs.

Je mets la question aux voix.

-----

LE MAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Favorable.

Commission des Finances

Le financement est prévu au Budget Communal, au chapitre 902 - article 233-076.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le ~~02~~ 02 ~~JUIL. 1986~~ JUIL. 1986

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS,  
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

.../...